



<b>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b>  <i>Nombre de membres :</i> <i>En exercice : 9</i> <i>Présents : 7</i> <i>Votants : 6</i> <i>Procurations : 0</i>  <i>Date de convocation :</i> 20 mars 2024  <i>Date d'affichage :</i> 3 avril 2024	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b>  <b>Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre</b> , à 11 heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière  <b>Etaient présents :</b> BEAUD Jean, CHOUFFE Jean-Claude, DACH Roger, GENILLOUX Jean-Pierre, GENILLOUX Philippe, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean  <b>Excusés :</b>  <b>Absents :</b> HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François, DDT du Doubs  <b>Secrétaire :</b> GENILLOUX Philippe
--	---

### Délibération AFR 240302 : Compte administratif 2023 – approbation – affectation des résultats

Le président présente le compte administratif 2023 (tableau ci-dessous) et rappelle le budget primitif de l'exercice considéré. Il ne prend pas part au vote du compte administratif, laisse le Bureau délibérer sur lesdits comptes, et confie au vice-président le soin d'en proposer l'approbation. Le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, approuve unanimement le compte administratif.

Le bureau approuve unanimement les affectations des résultats, selon le tableau ci-dessous :

Association foncière 2023 affectation 2024	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2023 (1)	Reprise des résultats 2022 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2023 (3)	Résultats de clôture 2023 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2023	Affectation des résultats 2023 à 2024
Fonctionnement	1 321,72	1 485,27	163,55	5 306,43	0,00	5 469,98	0,00	5 469,98	En réserve au 1068
Investissement			0,00	101,60		101,60		101,60	Excédents fonc art RF 002 5 469,98
Total 1	1 321,72	1 485,27	163,55	5 408,03	0,00	5 571,58	0,00	5 571,58	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 101,60

Le Président  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture